

PROCÈS-VERBAL DU 12 MARS 2018

À une séance ordinaire du conseil municipal tenue le 12 mars 2018 en ajournement de la séance ordinaire du 5 mars 2018 à laquelle est présent le maire, **M. RICHARD CARON**, et les membres du conseil municipal suivants : **M^{MES} VALÉRIE BOURGOIN, GABRIELLE FILTEAU-CHIBA, MM. GILLES BEAULIEU, ANDRÉ CARON, JOEL LANDRY ET PHILIPPE MORNEAU-HARDY** formant quorum sous la présidence du maire.

2018-03-047

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M^{me} Gabrielle Filteau-Chiba

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE l'ordre du jour tel que lu soit accepté, mais que le point « varia » demeure ouvert pour ajout.

2018-03-048

PRÉSENTATION ET ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER DE L'ANNÉE 2017

Il est proposé par M^{me} Valérie Bourgoin

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le rapport financier 2017, tel que présenté par M. Gilles Lebel de la Firme Mallette S.E.N.C.R.L soit accepté.

2018-03-049

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 FÉVRIER 2018

Il est proposé par M. André Caron

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2018 dont les membres du conseil ont reçu les copies dans les délais prévus, et affirment qu'ils en ont pris connaissance et renoncent à la lecture soient adoptés

2018-03-050

PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES

Il est proposé par M. Philippe Morneau-Hardy

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil approuve les dépenses suivantes et autorise la directrice générale à en effectuer les paiements et à procéder aux écritures comptables correspondantes :

Dépenses incompressibles pour la période du 1 ^{er} au 28 février 2018 :	9 331,08 \$
Salaires nets pour le mois de février 2018 :	<u>8 935,65 \$</u>
Total :	18 266,73 \$

Le paiement des comptes fournisseurs dû au 28-02-2018 est de 68 162,93 \$ (tel que détaillé à la liste suggérée des paiements).

Prélèvements autorisés : 1 843,00 \$ (Habitations Saint-Bruno)
2.29 \$ (Telus – Internet)

2018-03-051

REPORT DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 AVRIL 2018

Il est proposé par M. André Caron

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska reporte au

lundi 9 avril 2018, 20 h, la séance du conseil municipal prévu le 2 avril 2018 au calendrier 2018 des séances du conseil municipal (Résolution 2017-12-215)

2018-03-052

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS D'APPUI AU RAYONNEMENT DES RÉGIONS (FARR) POUR UN PROJET INTERNET PAR WIFI DANS CERTAINES MUNICIPALITÉS DU BAS-SAINT-LAURENT

Attendu que la MRC de Témiscouata a déposé le 1^{er} novembre 2017 une demande d'aide financière adressée au FARR pour mettre en place un réseau Internet Wifi dans les périmètres urbains des municipalités qui n'ont pas de service de téléphonie cellulaire;

Attendu que l'installation de bornes Wifi dans les rues, les parcs et les espaces publics situés dans les périmètres urbains des municipalités est une solution alternative au problème de téléphonie cellulaire;

Attendu qu' il est possible de faire des appels et de recevoir des appels avec certains téléphones cellulaires intelligents en utilisant des fonctionnalités par Wifi;

Attendu que la MRC de Témiscouata a déposé un projet totalisant 483 000 \$, dont 385 000 \$ est demandé au FARR et 98 000 \$ seraient la contribution financière de 35 municipalités participantes réparties sur le territoire du Bas-Saint-Laurent;

Attendu que la contribution de 385 000 \$ du FARR serait utilisée pour l'achat et l'installation des équipements servant à la mise en place d'un réseau Internet Wifi, à raison de 11 000 \$ pour 35 municipalités participantes;

Attendu que la MRC de Témiscouata agira à titre de responsable de la demande financière pour les municipalités du Bas-Saint-Laurent qui désirent faire partie du projet;

En conséquence,

Il est proposé par M. Philippe Morneau-Hardy

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska abroge la résolution portant le numéro 2018-02-033 adopté lors de la séance du conseil municipal du 5 février 2018.

QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska s'engage à verser annuellement un montant maximum de 300 \$ pour contribuer au rehaussement de la bande passante Internet.

QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska s'engage à remplacer, en cas de bris d'un ou des équipements, pour un montant maximal de 2 500 \$, et ce, pour une durée de 5 ans à partir de la date de mise en service du projet.

2018-03-053

APPUI À LA MRC DE TÉMISCOUATA POUR SES COMMENTAIRES ET RÉPONSES ÉMIS LORS D'UNE CONSULTATION SUR UN CADRE TECHNIQUE, POLITIQUE ET DE DÉLIVRANCE DE LICENCES CONCERNANT LE SPECTRE DE LA BANDE DU 600 MHz (NO. SLPB 005-17)

- Attendu que** le ministère de l'innovation, de la Science et du Développement économique du Canada (ISDE) a lancé le 4 août 2017 une consultation sur la délivrance de licences du spectre de 600 MHz (réf. : Avis SLPB 005-17 de la gazette du Canada);
- Attendu que** le spectre de 600 MHz serait favorable aux régions puisque les ondes, moins puissantes, parcourent de plus grandes distances;
- Attendu que** le spectre de 600 MHz serait mis aux enchères par ISDE en 2019;
- Attendu que** par le passé, le processus d'attribution du spectre aux grands télécommunicateurs n'a pas favorisé les régions;
- Attendu qu'** avec l'aide d'un consultant en télécommunication, la MRC de Témiscouata a déposé le 2 octobre 2017 et le 2 novembre 2017 à ISDE des réponses aux questions et des commentaires visant à favoriser le développement de la téléphonie cellulaire dans les régions où le service est désuet et/ou absent;

En conséquence,

Il est proposé par M. André Caron

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska appuie les commentaires et les réponses émis par la MRC de Témiscouata sur la consultation SLPB-005-17 d'ISDE dans le cadre technique et de délivrance de licences concernant le spectre de la bande de 600MHz.

2018-03-054

APPUI POUR LA DÉMARCHE DE RECONNAISSANCE DE LA PÊCHE À L'ANGUILLE COMME PATRIMOINE IMMATERIEL

- Attendu qu'** une demande de reconnaissance de la Pêche à l'anguille comme patrimoine immatériel est actuellement en cours d'élaboration par le Musée de la Mémoire vivante;
- Attendu que** la pratique de la pêche à l'anguille se fait depuis les débuts de la colonisation de la Nouvelle-France;
- Attendu qu'** au Kamouraska, des familles pratiquent la pêche à l'anguille depuis leur arrivée en Nouvelle-France et leurs descendants la pratiquent encore, ceci représentant 248 ans de pêche;
- Attendu que** la désignation n'entraîne aucune obligation pour le porteur de tradition et favorise la reconnaissance de l'importance de cette pêche dans la vitalité culturelle du Kamouraska, en plus de

constituer un moyen de sensibilisation et un motif de fierté;

En conséquence,

Il est proposé par M^{me} Gabrielle Filteau-Chiba

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska appuie la démarche de reconnaissance de la pêche à l'anguille comme patrimoine immatériel et juge opportun de souligner l'importance historique et contemporaine de la pratique de la pêche à l'anguille dans la culture régionale.

2018-03-055

**APPUI À LA MRC DE MATAPÉDIA SUR UNE DEMANDE AU DGEQ
POUR LA MISE EN PLACE D'ACTIVITÉS DE FORMATION
ADAPTÉES À L'ÉLECTION À LA PREFECTURE**

Attendu que la MRC de Kamouraska procède à l'élection du préfet au suffrage universel conformément à l'article 210.29.2 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale*;

Attendu que la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* prévoit les mécanismes d'arrimage permettant de tenir simultanément les élections municipales locales et celle de la MRC;

Attendu que la complexité des mécanismes d'arrimage proposés pour assurer le bon déroulement du processus électoral;

Attendu que les activités de formation offertes actuellement par le DGEQ abordent peu les aspects particuliers à la tenue des élections simultanées;

Attendu que la nécessité pour les présidents d'élection locaux et des MRC qui élisent leur préfet au suffrage universel d'obtenir une formation adéquate afin de mettre en œuvre les mécanismes d'arrimage entre les deux paliers d'élection;

Attendu que la demande d'appui de la MRC de la Matapédia;

En conséquence,

Il est proposé par M^{me} Valérie Bourgoïn

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska appuie la MRC de la Matapédia et demande au Directeur général des élections du Québec de développer et d'offrir dès 2021 des activités de formation adaptées aux élections simultanées dans les MRC et les municipalités locales;

QUE le conseil municipal demande que lesdites activités de formation soient dispensées dans les MRC qui procèdent à l'élection du préfet élu au suffrage universel conformément à l'article 210.29.2 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale*;

QUE le conseil municipal transmette une copie conforme de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des

municipalités du Québec, à l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec, aux MRC visées par l'élection du préfet élu par suffrage universel et aux municipalités locales du territoire de la MRC de Kamouraska.

2018-03-056

NOUVEAUX MANDATS AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

Il est proposé par M. Gilles Beaulieu

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme de la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska soit constitué comme suit :

Siège no 1 : M. Joel Landry, nouveau mandat de 2 ans, représentant municipal

Siège no 2 : M. Philippe Morneau-Hardy, nouveau mandat de 2 ans, représentant municipal

Siège no 3 : M^{me} Marie-Claude Soucy, nouveau mandat de 2 ans, représentante communauté

Siège no 4 : M^{me} Danielle Dionne, nouveau mandat de 2 ans, représentante communauté

Siège no 5 : M. Yves Lebrun, nouveau mandat de 2 ans, représentant communauté

QUE M. André Caron soit nommé comme substitut municipal.

RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) POUR L'ANNÉE 2017

La directrice générale fait rapport aux membres du conseil municipal que le Comité consultatif d'urbanisme a reçu une demande de dérogation mineure pour le territoire de la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska pour l'année 2017.

2018-03-057

NOMINATION D'UN(E) REPRÉSENTANT(E) POUR LE CONSEIL MUNICIPAL AUPRÈS DU CENTRE RÉGIONAL DE SERVICES AUX BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DU BAS-SAINT-LAURENT

Il est proposé par M. André Caron

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil municipal de Saint-Bruno-de-Kamouraska nomine M^{me} Gabrielle Filteau-Chiba à titre de représentante de la municipalité auprès du Centre régional de services aux bibliothèques publiques du Bas-Saint-Laurent.

QUE la présente résolution rescinde toute résolution antérieure concernant la nomination d'un représentant auprès du C.R.S.B.P.

2018-03-058 **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DU CERCLE DES FERMÈRES DE SAINT-PASCAL**

Il est proposé par M. Joel Landry
Et résolu à l'unanimité des membres présents
QUE la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska contribue de façon financière en octroyant un montant de 25,00 \$.

2018-03-059 **DEMANDE DE COMMANDITE DE L'ÉCOLE SECONDAIRE CHANOINE-BEAUDET**

Il est proposé par M. Philippe Morneau-Hardy
Et résolu à l'unanimité des membres présents
QUE la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska contribue de façon financière en octroyant un montant de 50,00 \$ pour l'album des finissants, promotion 2017-2018 de l'école secondaire Chanoine-Beaudet de Saint-Pascal.

2018-03-060 **ACTION CHÔMAGE KAMOURASKA INC. — RENOUELEMENT POUR L'ANNÉE 2018**

Il est proposé par M. André Caron
Et résolu à l'unanimité des membres présents
QUE la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska répond favorablement au renouvellement de l'adhésion d'Action chômage Kamouraska Inc. pour l'année 2018 au montant de 50,00 \$.

2018-03-061 **CAMPAGNE DE FINANCEMENT POUR LES ACTIVITÉS DE FIN D'ANNÉE — ÉCOLE SAINT-BRUNO**

Il est proposé par M^{me} Valérie Bourgoïn
Et résolu à l'unanimité des membres présents
QUE la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska contribue en octroyant un montant de 250,00 \$.

ARRÉRAGES – PAIEMENT TAXES MUNICIPALES

M^{me} Josée Thériault, directrice générale dépose aux membres du conseil municipal la liste des derniers comptes à recevoir en date de ce jour et mentionne qu'un dernier avis a été envoyé par courrier recommandé le 2 mars 2018 aux propriétaires en dette envers la municipalité afin de les aviser que leur propriété sera mise en vente par la MRC de Kamouraska pour défaut de paiement de taxes municipales.

2018-03-062 **MANDAT POUR ASSISTER À LA VENTE D'IMMEUBLES POUR NON-PAIEMENT DE TAXES**

Il est proposé par M. Joel Landry
Et résolu à l'unanimité des membres présents
QUE M. Richard Caron, maire, et/ou M^{me} Josée Thériault, directrice générale et secrétaire-trésorière, soient mandatés pour assister à la vente d'immeubles sis sur le territoire de la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska pour non-paiement de taxes qui aura lieu le 14 juin 2018 afin d'acquiescer les

immeubles pour et au nom de la municipalité, si évidemment, il n'y a pas preneur.

VARIA

2018-03-063

ACHAT BACS ROULANTS BLEUS ET NOIRS 360 LITRES

Il est proposé par M. André Caron

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil municipal autorise M^{me} Josée Thériault, directrice générale à procéder à l'achat de 10 bacs roulants bleus et 5 noirs.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question en lien avec l'ordre du jour.

2018-03-064

FERMETURE DE LA SÉANCE AJOURNÉE

Il est proposé par M. Gilles Beaulieu la levée de l'assemblée à 21 h.

Richard Caron, maire

Josée Thériault, directrice générale
et secrétaire-trésorière